

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 11375
Numéro SIREN : 811 726 561
Nom ou dénomination : PUEBLA SAS

Ce dépôt a été enregistré le 09/12/2019 sous le numéro de dépôt 141664

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 09-12-2019

N° DE DEPOT : 2019R141664

N° GESTION : 2015B11375

N° SIREN : 811726561

DENOMINATION : PUEBLA SAS

ADRESSE : 14 rue Crespin du Gast 75011 Paris

DATE D'ACTE : 20-11-2019

TYPE D'ACTE : Décision(s) de l'associé unique

NATURE D'ACTE : Changement de président

PUEBLA

Société par actions simplifiée au capital de 1.500 €
Siège social : 14 rue Crespin du Gast– 75011 PARIS
811 726 561 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 20 NOVEMBRE 2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF & le 20 novembre à dix heures
Au siège social

La société COMA

Société par actions simplifiée au capital de 550.066 €

Siège social : 14 rue Crespin-du-Gast - 75011 PARIS

Identifiée au SIREN sous le numéro 537 548 398

Et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS

Représentée par la société **ASCO PARTICIPATION**, société à responsabilité limitée au capital de 37.001 €, dont le siège social est situé 14 rue Crespin-du-Gast – 75011 PARIS, identifiée au SIREN sous le numéro 488 247 214 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS
Président de la société, elle-même représentée par son gérant, Monsieur Christophe TALON

Associée unique de la société PUEBLA

En présence de Monsieur Camille GENTON, Président non associé de la société PUEBLA

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Démission de Monsieur Camille GENTON de son mandat de président
- Désignation de la société ASCO PARTICIPATION en remplacement du président démissionnaire
- Démission de Monsieur Christophe TALON de ses fonctions de directeur général
- Pouvoirs
- Questions diverses

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés prend acte de la démission présentée ce jour par Monsieur Camille GENTON de ses fonctions de Président.

La collectivité des associés, décide à l'unanimité, de lui donner quitus entier et définitif de sa gestion dans l'accomplissement de ses fonctions.



DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés nomme, à l'unanimité, aux fonctions de Président à compter de ce jour et pour une durée de 6 années

La société ASCO PARTICIPATION

Société à Responsabilité Limitée au capital de 37.001 €

Siège social : 14 rue Crespin du Gast – 75011 PARIS

RCS PARIS 488 247 214

Elle-même représentée par Monsieur Christophe TALON, gérant de la société.

La société ASCO PARTICIPATION disposera à l'égard des tiers des pouvoirs tels que définis par la Loi et par les statuts.

Monsieur Christophe TALON es qualité de gérant de la société ASCO PARTICIPATION, intervient aux présentes et déclare :

- Que cette dernière satisfait à toutes les conditions requises par la loi, les règlements en vigueur et par les dispositions statutaires.
- Accepter en conséquence, les fonctions qui viennent d'être attribuées à la société ASCO PARTICIPATION.

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés décide que Monsieur Camille GENTON, anciennement président, poursuivra sa mission en qualité de responsable de l'exploitation du débit de boissons de la société PUEBLA conformément aux dispositions légales et réglementaires.

QUATRIEME DECISION

La collectivité des associés prend acte, à l'unanimité, de la démission présentée ce jour par

⇒ Monsieur Christophe TALON de ses fonctions de Directeur Général

Elle lui donne, à l'unanimité, quitus entier et définitif de sa gestion dans l'accomplissement de ses fonctions.

Elle décide qu'il n'y a pas lieu de pourvoir à son remplacement.

CINQUIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes en vue d'effectuer toutes formalités légales relatives au remplacement des organes sociaux démissionnaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions.

L'ASSOCIEE UNIQUE

La société COMA

Représentée par

La société ASCO PARTICIPATION

Représentée par M. Christophe TALON



LE NOUVEAU PRESIDENT

ASCO PARTICIPATION

Représentée par

M. Christophe TALON

(Bon pour acceptation)



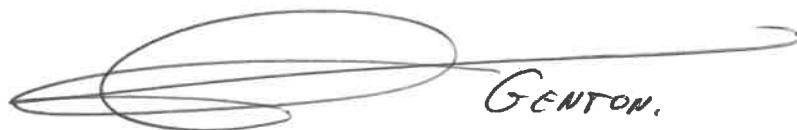
Bon pour acceptation

LE PRESIDENT DEMISSIONNAIRE

M. Camille GENTON

(Bon pour démission)

Bon pour démission



GENTON.

LE DG DEMISSIONNAIRE

M. Christophe TALON

(Bon pour démission)

Bon pour démission

